

<https://aikitaido.fr/>

SAISON 2020-2021

Documents à fournir pour le 1^{er} cours:

- Une demande d'adhésion au Cercle Aïki-Taï-Dô du Doubs.
- Une demande d'adhésion à la Maison de Velotte.
- Un certificat médical ou une attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive (attestation à télécharger sur le site).
- Une demande de renouvellement de licence pratiquant auprès de la **Fédération Française SPORTS POUR TOUS**.
- Un formulaire de reprise d'activité et mesures sanitaires à respecter.

COTISATIONS 2020-2021

Adhésion à la Maison de Velotte : 15 € par chèque libellé à l'ordre de « *La Maison de Velotte* ».

Cotisation annuelle AÏKI-TAÏ-DÔ (licence et assurance) : Les cours du 3^{ème} trimestre de la saison 2019-2020 ayant été annulés pour cause de pandémie, la cotisation 2020-2021 est portée exceptionnellement à 100 €. A régler par chèque libellé à l'ordre du « *Cercle Aïki-Taï-Dô du Doubs* » et à mettre dans une enveloppe avec votre nom et votre adresse.

TARIFS ADULTES ET ADOLESCENTS (à partir de 14 ans) :

Paiement possible en 2 fois : faire les 2 chèques à l'inscription et indiquer au dos la date à laquelle vous souhaitez que le deuxième soit débité.

ATTENTION : L'assurance proposée pour la Fédération Française Sports pour Tous par AIAC Courtage / MMA Entreprise offre les garanties de base suivantes :

- Frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux : forfait de 760 € par sinistre après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances.
- En cas d'invalidité permanente : 25 000 € .
- En cas de décès : 12 500 €.
- Soins dentaires et prothèses : 150 € par dent sans plafond hors intervention de la Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances.
- Optique : 150 € par sinistre après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances.
- Hospitalisation : Prise en charge intégrale du forfait hospitalier.
- Indemnités journalières : néant.

Ces garanties minimum peuvent être majorées à la demande de tout adhérent et à sa charge : les options complémentaires (1 et 2) et leurs tarifications figurent au dos du document de votre licence.

Remarque :

Tout dossier incomplet ne permettra pas d'inscription. Aucun élève ne pourra suivre un cours sans être affilié réglementairement.

IMPORTANT ! Un cours peut être annulé sans engager la responsabilité du club, une information étant placée, chaque fois que possible, à l'entrée de la salle ou au secrétariat ou par SMS CHAQUE FOIS QUE CELA SERA POSSIBLE.